

presque folie que d'en souhaiter un chez nous. Mais qui sait? . . . Du train dont va le progrès dans notre province et, disons, quand la crise aura desserré ses griffes du cou du pauvre monde, peut-être que ceux qui viendront après nous, attendront moins longtemps que nous avons attendu le musée l'établissement d'un "Jardin des Plantes" québécois. Quel beau rêve des générations présentes se réaliserait alors! Après la construction d'un musée et l'établissement solide de toutes les maisons d'enseignement secondaire nécessaires, le progrès marchant de plus en plus vite, la crise étant, enfin, du passé, et les richesses s'accumulant davantage dans le Trésor national, grâce au développement intensif de nos inépuisables ressources naturelles, qu'y aurait-il d'impossible à l'établissement d'un Zoo national où nous admirerions dans leurs habitudes et leurs éléments naturels tous les sujets si nombreux et si variés de notre faune, terrestre et fluviale, et de notre ornithologie? Vrai, qu'y aurait-il d'impossible? Mais, hélas! pour nous, ce ne serait qu'un rêve, mais comme la construction d'un musée en a été un voilà cinquante ans.

\* \* \*

La dernière livraison de cette excellente revue pédagogique qu'est l'"Enseignement Primaire" que dirige avec tant de zèle le dévoué inspecteur général des écoles normales, M. C. J. Magnan, contient le procès verbal de la réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique tenue en juin dernier. C'est à cette réunion, comme l'on sait, que les scholasticats des Frères de six congrégations différentes ont reçu le titre d'écoles normales. Les Frères des Ecoles Chrétiennes et ceux de l'Instruction Chrétienne ont, chacun, deux scholasticats. C'est sur le rapport favorable de M. l'inspecteur général des écoles normales que cette importante décision a été prise par le comité catholique. La proposition faite à ce sujet a été présentée par S. G. Mgr Geo. Gauthier, archevêque de Montréal, secondé par M. Victor Doré, directeur des écoles de la commission scolaire catholique de Montréal.

Les nouvelles Ecoles Normales sont: le Scholasticat de la Pointe-du-Lac des Frères des Ecoles Chrétiennes; le Scolasticat d'Iberville des Frères Maristes; le Scolasticat de Laprairie des Frères de l'Instruction Chrétienne; le scolasticat de la Côte-des-Neiges des Frères de Sainte-Croix; le Scolasticat du Sault-au-Récollet des Frères de Saint-Gabriel; le scolasticat d'Outremont des Frères de Saint-Viateur; le scolasticat de Laval-des-Rapides des Frères des Ecoles Chrétiennes; le scolasticat de Sainte-Foy des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Dans son rapport, M. C. J. Magnan donne de fort intéressants renseignements sur des différentes institutions d'enseignement qu'il a minutieusement visités à la demande des membres du comité catholique. Il a consacré une journée entière à chacune de ces écoles: "Au point de vue matériel," dit-il, les scholasticats que j'ai visités font non seulement honneur à leur congrégation respective mais aussi à notre province". Les conditions pédagogiques de ces écoles", rapporte encore M. Magnan, "sont des plus scrupuleusement observées. Chacune renferme, entre autres choses, un laboratoire bien aménagé et une bibliothèque abondamment fournie d'instructifs ouvrages." L'Inspecteur général a même fait le relevé de chacune

de ces bibliothèques dont le contenu se totalise par des milliers de volumes. L'entraînement professionnel ou l'enseignement pratique n'est nullement négligé, loin de là. M. Magnan note encore que les sections agricoles, commerciales et industrielles sont abondamment pourvues de tout ce qui est nécessaire à leur mise en opération: jardins potagers, jardins botaniques, parterres bien soignés, culture maraîchère, grande culture, dépendances, laboratoire pour expérience de chimie agricole, poulaillers modèles, ruchers modèles etc. On enseigne également dans ces écoles les beaux-arts, le chant et la musique. Leur personnel enseignant à l'heure qu'il est, comprend quarante-cinq professeurs réguliers et quinze professeurs spéciaux pour le chant, la musique et la gymnastique.

Bref, de toutes les observations qu'il a faites dans ces écoles, l'inspecteur général conclut que "ces scholasticats méritent sans conteste le titre "d'Ecole Normale". Et c'est sans hésiter que sur cet heureux rapport ce titre leur a été accordé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

\* \* \*

Le conservateur de la bibliothèque du Parlement vient d'annoncer que le catalogue général de la "cité des livres" de l'Hôtel du Gouvernement serait terminé dans deux ou trois semaines et que la Bibliothèque serait réouverte au public. C'est l'honorable M. T. D. Bouchard, président de l'Assemblée Législative, et de qui relève l'administration de la bibliothèque, qui a pris l'initiative de dresser un catalogue moderne et général de cette bibliothèque. Le travail de la classification commença au début de décembre dernier. Il aura donc duré environ sept mois mais la bibliothèque possèdera, enfin, un catalogue digne de son importance. Elle n'a, à bien dire, jamais eu ce catalogue qui suppose l'inventaire et la classification générale des livres et des revues. Elle compte pourtant plus de 150,000 volumes de toute nature. C'était une lacune, assurément, que regrettaient tous ceux qui avaient à faire des recherches ou même à se procurer un ouvrage sur tel ou tel sujet mais dont on ne pouvait dire ni le titre ni l'auteur. On sera donc reconnaissant à l'hon. M. T. D. Bouchard d'avoir trouvé le moyen de remédier à cette déficience d'une classification de la seule grande bibliothèque publique que nous possédons à Québec.

Le nouveau catalogue comprendra deux fort volumes. Et ce catalogue tient à la fois du système américain, du système allemand et du système français. Il tient du mode américain en ce sens qu'il utilise le système décimal imaginé par M. Melvill Dewey et développé par l'Institut International de Bibliographie. Du système allemand, l'hon. M. Bouchard a emprunté le classement méthodique par lequel les livres sont groupés selon les matières dont ils traitent. Enfin, il a pris du système français le classement additionnel par noms d'auteurs. Il sera divisé en cinq parties principales: d'abord, la partie des ouvrages canadiens comprenant tous les livres anciens se rapportant directement ou indirectement à l'histoire et à la littérature canadiennes; les ouvrages généraux de philosophie, de théologie et de religion; les ouvrages sur les sciences sociales et sur le droit; les volumes traitant de philologie, de linguistique, de sciences pures et ap-